



Bureau communautaire
13 octobre 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 30 septembre 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, M. Hoffmann, J. Lepetz, J. Péchinot, T. Ryat J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusées : S. Calinon, M.R Guibelin, I. Mangin.

Date de publication : 21 octobre 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB28/22

Objet

Subvention à l'association DOLE SUP pour l'organisation de la rentrée étudiante et de la journée d'intégration des étudiants

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole compte plus de 800 étudiants post bac (BTS, licences, Diplôme d'État infirmier...), répartis en 26 formations dispensées principalement sur la Ville de Dole.

Compte-tenu de la place de la Ville centre au cœur de la Région Bourgogne Franche-Comté, il a semblé utile de mieux faire connaître et de valoriser cette offre.

C'est dans ce cadre que l'association DOLE SUP a été constituée en 2019 avec les membres fondateurs suivants :

- Le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI)
- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- Le Lycée Jacques DUHAMEL
- Le Lycée Charles NODIER
- Le Lycée PASTEUR MONT-ROLAND
- Le Lycée Jacques PREVERT
- L'Association « École de Management Commercial » de la CCI
- La Ville de Dole
- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Cette association a pour objet de :

- Promouvoir l'image des établissements
- Favoriser des projets communs
- Développer une vie étudiante et lycéenne sur Dole

Dans la poursuite de ce partenariat, il est aujourd'hui proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association DOLE SUP pour l'organisation de la rentrée étudiante et de la journée d'intégration des étudiants prévue le 13 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association DOLE SUP pour l'organisation de la rentrée étudiante et de la journée d'intégration des étudiants,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document se rattachant à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 13 octobre 2022,
Le Président,

